



Registre des délibérations - Délibération n° 06 : 12/06/2018

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES CORRIDORS BOISÉS DE CAMARGUE ANNEE 2018

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le douze juin à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents

— Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Bruno Genzana

— Représentants des Communes :

- Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb
- Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
- Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Roland Chassain, Roger De Murcia

— Représentants des établissements publics :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
- Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
- Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez à Corinne Chabaud

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet à Roger De Murcia

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excusés

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Cyril Juglaret, Jean-Marc Martin-Teissere

Commune d'Arles : Pierre Vétillard

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault

Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan

Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 18 membres

► Autres personnes présentes

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue

Nicolas Guéritaine, Chargé de projet PNR et Leader, territoires du Littoral occidental aux Alpes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Charlotte Thibault, responsable « Gestion des espaces naturels », commune de Port Saint-Louis du Rhône,

Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue

Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue

Cécile Héritier, Assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	17	17

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	42

Date de convocation
15/03/2018
RC – 142/143

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2018

Application agréée E-Injustice.com

Délibération n° 06 : 12/06/2018

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES CORRIDORS BOISÉS DE CAMARGUE ANNEE 2018

► Contexte

Cette action (une des plus anciennes du Parc) consiste en l'organisation d'une journée de distribution (généralement fin novembre) de plants d'arbres aux habitants et propriétaires du Parc.

Chaque année, depuis plus de 30 ans, ce sont près de 4 500 plants en moyenne qui sont distribués à près de 80 planteurs répartis sur le territoire du Parc. Ceux-ci sont contactés par le Parc au début du mois de septembre par le biais d'un bon de commande qui propose une vingtaine d'espèces adaptées aux caractéristiques de la Camargue.

Les habitants s'engagent à faire connaître la destinée de leurs plantations (bosquets, haies, reboisement) et à accueillir un agent du Parc qui pourra leur apporter une expertise et vérifier l'état de santé des arbres plantés.

Un séminaire a été organisé en décembre 2014 afin de faire le bilan de 30 ans d'opérations de reboisement en Camargue (la première opération datant de 1984 suite à la mortalité massive de l'orme champêtre atteint de la graphiose) et de discuter des perspectives avec les habitants, gestionnaires, scientifiques, paysagistes, etc....

Il a été mis en évidence la nécessité de privilégier à l'avenir plutôt des opérations plus localisées en lien avec les connectivités écologiques boisées à entretenir, à restaurer ou à créer (trames vertes). De nouvelles essences mellifères ou en lien avec la biodiversité seront également favorisées.

Une plaquette de sensibilisation aux actions de conservation du Rollier d'Europe (espèce patrimoniale nichant dans les cavités des grands arbres) a été éditée en 2016 en collaboration avec le Parc naturel régional des Alpilles et l'Association des Amis du Parc ornithologique du Pont de Gau, en lien notamment avec cette campagne de reboisement.

► Description de l'action

En 2018, les opérations de création ou de restauration de haies ou de bosquets seront donc favorisées, notamment en Camargue fluvio-lacustre, avec des sujets de haute taille permettant notamment la nidification d'oiseaux cavernicoles.

Le budget global de l'opération optimisé est en baisse de 40 % par rapport à 2015.

Planning prévisionnel de réalisation : commande des plants au mois d'octobre et distribution lors de la journée de reboisement généralement fin novembre/début décembre.

Le tarif de vente par plant est fixé à 2.5 € pour la campagne de distribution de 2018.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Distribution d'arbres aux habitants et ingénierie	15 000 €	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 000 €
		PNR Camargue	5 000 €
Total	15 000 €	Total	15 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée valide le programme de restauration et de mise en valeur des corridors boisés de Camargue ainsi que le budget prévisionnel associé, et autorise le Président à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **27 JUIN 2018**
Et de l'affichage effectué le **27 JUIN 2018**

Le Président,
Roland Chassain



RECEVÉ EN PRÉFECTURE
LE 27/06/2018